

Onu : contre l'accaparement des terres

Partage international n° [286](#) - Juin 2012

La Commission de l'Onu pour la sécurité alimentaire mondiale vient d'adopter à l'unanimité des directives visant à protéger les populations rurales contre l'accaparement de leurs terres. Ce document, dont l'élaboration a duré trois ans, est un préalable indispensable afin d'assurer la protection des petits fermiers et des pays dont les terres sont livrées à l'avidité de riches et puissants acheteurs. Le 11 mai 2012, 128 pays ont voté en faveur de ces nouvelles directives, encore facultatives, mais qui devraient aider à faire respecter le droit à la nourriture pour tous.

Ces directives, qui indiquent comment déterminer les droits d'utilisation des terres, cultivables ou non, des pêcheries et des forêts, visent à introduire davantage de transparence dans les transactions, à tenir compte des besoins exprimés par les populations concernées, et à renforcer les droits des petits fermiers locaux. Souvent, ces derniers n'ont aucun titre officiel de propriété de leurs terres. *« Il est impossible de les laisser perdre ces droits du jour au lendemain sous prétexte que quelqu'un d'autre a plus d'argent ou d'influence »*, a déclaré Babette Wehrmann, responsable du climat, de l'énergie et des droits à la FAO (Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture).

Des pays africains, comme le Soudan, l'Éthiopie, le

Mozambique, la Tanzanie, Madagascar, la Zambie et la République démocratique du Congo, sont particulièrement vulnérables *« parce qu'ils ont des politiques inefficaces et une législation insuffisante en matière de propriété des terres. Les investisseurs internationaux ont recherché tous les pays vulnérables où les terres étaient fertiles »*, a expliqué Frank Brassel, expert en développement rural à Oxfam (association caritative britannique).

Les principaux investisseurs sont l'Inde, la Chine, les États-Unis, l'Arabie Saoudite et les Émirats Arabes Unis. Même ces pays acceptent ces directives ; cependant, Oxfam assure que d'autres protections sont nécessaires, comme le droit à l'utilisation des points d'eau, et la correction immédiate des effets de l'accaparement des terres.

La protection des petits fermiers est à présent entre les mains de chaque État, selon qu'il se considère ou non lié par ces directives, encore facultatives.

Sources : Deutsche Welle, Allemagne

Thématiques : [politique](#), [Économie](#)

Rubrique : [Tendances](#) (Dans le monde actuel s'affirme une tendance de plus en plus prononcée à la synthèse, au partage, à la coopération, à de nouvelles approches et avancées technologiques pour la sauvegarde de la planète et le bien-être de l'humanité. Cette rubrique présente des événements et courants de pensée révélateurs d'une telle évolution.)